



DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA DU 17 JANVIER 25 RÉPARTITION DES MOYENS

EN PRÉSENCE DE LA MINISTRE E.BORNE

Madame la Ministre d'État, mesdames et messieurs les membres du CSA ministériel,

Nous tenons en préalable à dire un mot de la situation de Mayotte.

Nous réitérons notre exigence que la reprise dans les établissements, écoles et services se fasse sans précipitation ni pression sur les personnels, dans le respect de la sécurité de toutes et tous, de l'état psychologique et des besoins matériels des élèves et des personnels. Nous rappelons la nécessité de pallier financièrement et rapidement le légitime sentiment d'injustice qu'a fait naître l'annonce d'une aide financière pour une partie seulement des personnels même si nous avons entendu vos explications sur le sujet.

Depuis des années nous alertons sur la situation de Mayotte.

Les Services publics sont en déshérence dans ce département depuis trop longtemps, l'École en particulier. Les constructions ne permettent pas de supporter des cyclones comme celui qui a frappé l'île. C'est donc d'un investissement massif dont les habitant·es de Mayotte ont besoin pour la reconstruction de l'île et des Services publics et non d'une énième attaque contre les immigré·es et le droit du sol. Ce n'est pas d'une interdiction illusoire des bidonvilles qu'elles et ils ont besoin, mais bien de la construction d'un habitat digne pour toutes et tous et adapté aux risques climatiques.

À ce sujet, nous sommes consterné·es et inquiet·êtes de l'absence de référence à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et aux besoins de financement urgent pour l'adaptation de la société au dérèglement climatique dans le discours de politique générale du 1^{er} ministre.

Plus globalement, nous n'y avons vu aucune des nécessaires ruptures avec la politique suivie depuis 7 ans qui répondent au message envoyé par les électeurs et électrices lors des dernières élections législatives. Rien sur une plus juste répartition des richesses, sur l'amélioration des Services publics ou sur la hausse des salaires.

Quant à la réforme injuste des retraites, promulguée sans majorité à l'Assemblée et contre l'écrasante majorité de la population, nous tenons ici à redire l'exigence de la CGT d'un retour à la retraite à 60 ans, ce qui commence par l'abrogation de la réforme. La méthode de réexamen de la question proposée par le 1^{er} ministre n'est pas acceptable car elle donne, de fait, un droit de véto au patronat.

Pour ce qui est de l'ordre du jour de ce CSA, nous avouons que le 1^{er} ministre nous avait un peu perdu dans ses réponses aux groupes parlementaires dans la foulée de sa déclaration de politique générale. Nous comprenons finalement qu'il n'y aura aucune suppression de postes d'enseignant·es à la rentrée 2025 et que la création de 2000 ETP d'AESH est confirmée. C'est positif, mais est-il utile de rappeler que nous exigeons des créations massives de postes dans tous les métiers de ce ministère, préalables à toute possible amélioration du Service public d'éducation qui est en train, au contraire, de prendre le chemin mortifère de l'hôpital public ?

Quant à la création des 2000 ETP d'AESH, il faudra voir la réalité de sa mise en œuvre vu le manque d'attractivité du métier et le taux de démission chez ces personnels. Cette situation ne pourra que perdurer faute de création d'un statut de catégorie B avec des ORS permettant un temps plein pour 24h de suivi élève mais aussi une amélioration des conditions de travail, ce qui passe par l'abandon des PAS.

Sur ce sujet toujours, l'instabilité politique qu'a créée le Président depuis le mois de juin a pour conséquence un retard conséquent dans les académies et DSDEN dans le processus de préparation de la rentrée.

Cela met évidemment en difficultés les services déconcentrés, écoles et établissements en particulier sur la gestion de la mobilité des personnels. Quelle disposition comptez-vous prendre pour pallier ces difficultés ?

Puisque le 1^{er} ministre a annoncé vouloir relancer la réforme de la formation initiale des enseignant·es, il paraît opportun de rappeler la position de la CGT Éduc'Action sur le sujet. Nous revendiquons pour le 1^{er} comme pour le second degré, un concours au niveau L3 avec une formation de 2 ans conduisant à un master, sous statut de fonctionnaires et sans classe à responsabilité. Cette formation doit inclure une solide partie disciplinaire et une partie professionnelle qui tienne compte de l'ensemble des recherches en science de l'éducation dans le respect de la liberté pédagogique et sans tentative d'imposer les bonnes pratiques liées à une vision univoque et officielle de la pédagogie.

Nous ne pourrions accepter une réforme au rabais avec un statut précaire en M1 comme le prévoyait le projet précédent. Pour nous la réforme forme un tout. Nous n'accepterons donc pas non plus une déconnexion entre les discussions sur la place du concours et celles sur le contenu de la formation des stagiaires.

Enfin, nous refusons la création d'une licence préparatoire au CRPE. Elle n'offrirait aucun débouché universitaire crédible ni professionnel et n'aurait comme conséquence que la création d'un vivier captif de futurs contractuel·les.

Sur la question du choc des savoirs, vos annonces de ce matin ne nous satisfont pas.

Ces dispositifs sont rejetés par les personnels qui refusent le tri social qu'ils induisent. Ils détériorent les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels, ce qui contribue un peu plus encore à la perte de sens de leurs métiers dans le cadre des réformes des 7 dernières années.

Puisque l'attractivité est l'enjeu majeur de notre ministère, rappelons-le : il est financier évidemment mais il est aussi sur les conditions de travail et le sens que les collègues peuvent donner à ce qu'elles et ils font. Hausse significative des salaires, abandon du jour de carence et maintien de l'indemnisation à 100 % des arrêts maladie, créations massives de postes et rupture avec la politique suivie depuis 2017 qui tourne le dos à la démocratisation de l'École, voilà ce qu'attendent les personnels et ce qui améliorera l'attractivité de nos métiers. Cela commence par l'abandon de l'ensemble des mesures du Choc des savoirs et des projets de nouveaux programmes, mais aussi du Pacte que vous n'avez pas abordé.

Nous tenons également à avoir la garantie que le programme EVARS sera enfin publié sans être dénaturé sous la pression d'une partie des soutiens de ce gouvernement.

Enfin, et pour finir, nous tenons à nous féliciter de la victoire au TA de Kai Terada qui va pouvoir réintégrer le lycée Joliot-Curie de Nanterre à la rentrée 2025. C'est un premier coup d'arrêt pour la politique de mutation dans l'intérêt du service qu'utilisent trop souvent les rectorats contre les militant·es syndicaux·ales sans avoir à passer par une CAP disciplinaire. Le TA n'a pas seulement cassé la mesure parce qu'elle était une sanction déguisée ou parce que Kai n'avait pas pu avoir accès à toutes les pièces, il a reconnu que le dossier était totalement vide voire mensonger. Nous reviendrons sur les cas de répressions syndicales dans la déclaration intersyndicale qui suivra les déclarations liminaires de ce matin.